

**OFFRE D'EMPLOI DE PROFESSEUR DE FRANÇAIS  
DE LA SECTION D'ÉTUDES FRANÇAISES  
DE LA FACULTÉ D'ÉTUDES ÉTRANGÈRES  
DE L'UNIVERSITÉ PRÉFECTORALE D'AICHI**

La Faculté d'études étrangères de l'Université préfectorale d'Aichi se propose d'inviter un/une professeur de français comme membre de la Section d'études françaises aux conditions suivantes.

- 1 Nombre des postes : 1
  
- 2 Qualités requises pour la candidature :
  - (1) francophone ayant le français comme langue maternelle (et avoir de la compétence de communication facile en japonais).
  - (2) avoir le diplôme de Maîtrise/Master.
  - (3) avoir le diplôme de FLE, FLS, ou de FOS etc.
  - (4) avoir des expériences d'enseigner le français langue étrangère et la motivation nécessaire pour l'enseigner aux étudiant(e)s japonais(es).
  - (5) souhaitable d'habiter hors du pays (Japon) un an avant du premier jour de la durée de l'emploi (le premier avril 2024).
  - (6) devoir résider à proximité de l'Université préfectorale d'Aichi après être nommé.
  
- 3 Conditions de travail :
  - (1) poste : professeur adjoint ou chargé de cours (à plein temps).
  - (2) heures de travail : 9 cours hebdomadaires de 90 minutes chacun.
  - (3) travail : cours du français pour les étudiants de la Section d'études françaises (conversation, composition, etc.) ; cours du français pour les étudiants non spécialistes (séminaire interculturel, etc.) ; préparation des examens d'entrée ; participation aux autres activités d'enseignement et de recherches (notamment la direction du mémoire de licence).
  - (4) durée de l'emploi : un an à partir du premier avril 2024 jusqu'au 31 mai 2025. Éventuellement le contrat de travail pourra être renouvelé par consentement mutuel entre les parties contractantes, pour 2 ans jusqu'au 31 mai 2027 (contrat renouvelable chaque année pour un an). Le renouvellement du contrat sera conclu en fonction des performances de travail de l'employé. Après le premier contrat pour la durée de 3 ans, un nouveau contrat pour la durée de 3 an (au maximum) jusqu'au 31 mai 2030, pourra être également conclu, par consentement mutuel entre les parties contractantes (contrat renouvelable chaque année pour un an).
  - (5) traitement mensuel : en fonction des diplômes acquis et de l'expérience d'enseignement.
    - Par exemple de 2020, à un enseignant ayant dix ans d'expérience d'enseignement pourrait être payé le salaire annuel d'environ 7.800.000 yens.
  - (6) Vos frais de voyage pour le Japon et le cas échéant ceux de votre conjoint(e) seront remboursés après votre arrivée.
  
- 4 Pièces à fournir pour la candidature :
  - (1) curriculum vitae (avec une photo du candidat).
  - (2) photocopie(s) du certificat du diplôme de Maîtrise/Master et de FLE, FLS, ou de FOS etc.
    - \* Si ces documents ne sont pas rédigés en japonais, en français ou en anglais, veuillez y joindre

la traduction japonaise.

- (3) la liste complète de tous ses travaux.
- (4) publications ou les photocopies de ceux-ci (s'il y en a, 3 articles ou mémoires au maximum).
- (5) lettre en français exprimant les motifs de la candidature et les idées sur l'enseignement du français aux étudiant(e)s japonais(es) (écrite à la machine, 1.500 mots environ).
- (6) une liste contenant les noms, numéros de téléphone et adresse de courriel de deux référent(e)s professionnel(le)s.
- (7) une enveloppe pour le résultat de la sélection (avec le nom et l'adresse du candidat)  
Les candidats résidant au Japon doivent apposer un timbre de 84 yens sur cette enveloppe.

N.B. Après les sélections à partir des documents de candidature, les candidats présélectionnés seront interviewés en ligne (par exemple Zoom).

Les pièces fournies ne seront renvoyées dans aucun cas.

5 Date limite pour la candidature : le 21 juillet 2023 (délai de rigueur).

6 Adresse à expédier la candidature :  
Service d'enseignement de la Faculté d'études étrangères  
Université préfectorale d'Aichi  
Ibaragabasama, Nagakute-shi, Aichi-ken  
480-1198, Japon

N.B. L'Université n'acceptera que celles qui sont expédiées par la poste.

Veillez écrire à l'encre rouge sur l'enveloppe « Candidature pour la Section d'études françaises 2023A », et l'envoyer en recommandé.

7 Annonce des résultats de la sélection : l'Université fera part de sa décision aux candidats vers le début du mois de novembre 2023.

8 Renseignements :  
Madame Naoko SANO  
Professeure de la Section d'études françaises (directrice de la Section d'études françaises)  
Fax : 81/(0)561-64-1107  
Courriel : [sano@for.aichi-pu.ac.jp](mailto:sano@for.aichi-pu.ac.jp)  
Site officiel : <http://www.aichi-pu.ac.jp/eng/>

Note:

- (1) Les informations personnelles reçues par ce processus d'application ne seront pas utilisées à d'autres fins que cette sélection.
- (2) Cette annonce sur le recrutement apparaîtra aussi au site officiel « the Japan Research Career Information Network (JREC-IN) » :  
<https://jrecin.jst.go.jp/seek/SeekTop>